

Rapport de la deuxième session du  
Comité exécutif de la Commission de lutte contre le  
criquet pèlerin au Proche-Orient

INTRODUCTION

Sur l'aimable invitation du Gouvernement de la Jordanie, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué la deuxième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient à Amman, du 26 au 28 juillet 1972.

La session a été ouverte par M. K. Lubani, Sous-Secrétaire du Ministère jordanien de l'agriculture, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement de la Jordanie et à titre personnel en tant que président du Comité. Il a souligné l'importance des recherches acridiennes sur le terrain et remercié la FAO des services qu'elle fournit à cette fin. Il a déclaré qu'en donnant une formation de niveau supérieur à des candidats appropriés de la région, on contribuerait beaucoup à développer les activités de terrain au Proche-Orient. Il a insisté sur la nécessité de coordonner ces activités avec celles des stations de recherche sur le terrain opérant dans les autres régions.

Bureau

Président : M. K. Lubani, Jordanie

Vice-Président : M. M.F. Leheta, République arabe d'Egypte

La rédaction du rapport a été confiée au Secrétariat FAO. M. Gurdas Singh et M. A. Khasawneh du Secrétariat FAO ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

A la clôture de la session, les membres du Comité ont remercié le Président qui a dirigé les débats avec beaucoup de doigté. Le Comité a aussi tenu à exprimer sa gratitude au Gouvernement du Royaume hashémite de Jordanie pour l'hospitalité accordée et les services fournis.

## PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutifRépublique arabe d'Egypte

Mohamed Fahmi Leheta  
 Directeur

Département de recherche sur les criquets et les sauterelles  
 Ministère de l'agriculture  
 Dokki, Le Caire

Jordanie

Khalil Lubani  
 Sous-Secrétaire  
 Ministère de l'agriculture  
 Amman

Jawad Dajani  
 Directeur du Département de la production végétale et de  
 la protection des plantes  
 Ministère de l'agriculture  
 Amman

Shawkat Kassem  
 Chef de la Division du contrôle phytosanitaire  
 Ministère de l'agriculture  
 Amman

Ahmed Jafar Said  
 Chef de la Section du criquet pèlerin  
 Ministère de l'agriculture  
 Amman

Liban

Anis Jalloul  
 Directeur  
 Département de la protection des plantes  
 et du contrôle phytosanitaire  
 Ministère de l'agriculture

Qatar

Sultan R. Al-Kuwari  
 Directeur de l'agriculture  
 Ministère de l'industrie et de l'agriculture  
 Doha

Mohamed Fouad Thabet  
 Chef de la Section de la protection des plantes  
 Ministère de l'industrie et de l'agriculture  
 Doha

ObservateursArabie saoudite

Fuad Ramadan Kalkuttawy  
 Directeur  
 Recherches et prospections anti-acridiennes  
 Ministère de l'agriculture  
 Djeddah

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh  
 Fonctionnaire principal  
 Opérations de lutte et interventions anti-acridiennes d'urgence  
 Division de la production végétale et de la  
 protection des plantes  
 FAO, Rome, Italie

Sardar Singh  
 Spécialiste régional FAO de la protection des plantes  
 Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient  
 B.P. 2223  
 Le Caire, République arabe d'Egypte

A. Khasawneh  
 Fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne  
 Centre international de lutte anti-acridienne  
 B.P. 327  
 Djeddah, Arabie saoudite

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Comité de rédaction
4. Coordination des recherches sur le criquet pèlerin dans la région
5. Formation
6. Election du Président et du Vice-Président du Comité exécutif pour 1972/73
7. Autres questions
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Adoption du rapport

## RESUME DES DEBATS

Coordination des recherches

1. Le Comité exécutif a passé en revue les travaux effectués en Egypte et en Arabie saoudite au cours de la période 1971/72 et a noté que le Soudan n'avait pas encore été en mesure d'entreprendre des recherches. Il a également examiné le programme de travail pour 1972/73 qui doit être exécuté par diverses stations de recherche sur le terrain.
2. Il a recommandé de mettre principalement l'accent sur la recherche appliquée à l'avenir, de manière que les résultats puissent être utilisés pour accroître l'efficacité du système actuel de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin.
3. Le Comité a étudié la nécessité de fournir une assistance complémentaire (sous la forme de matériel) aux stations de recherche sur le terrain de Dokki (Egypte) et de Djeddah (Arabie saoudite), et il a demandé à la FAO d'examiner les besoins de ces deux stations et de prendre des dispositions pour fournir l'équipement supplémentaire indispensable à la bonne exécution des divers projets de recherche.
4. Il a noté que la station de recherche sur le terrain de Khartoum n'avait pas encore été installée, ce qui s'explique peut-être par le fait que le personnel existant a dû s'occuper de divers problèmes prioritaires concernant la lutte sur le terrain contre les ravageurs. Le Comité a appris avec intérêt que M. A.M.H. Karrar, qui avait commencé ses études au Royaume-Uni en 1969 avec une bourse d'études de la FAO aura passé son doctorat d'ici la fin de l'année et reviendra au Soudan. Avec le concours de M. Karrar, la FAO devrait préparer un programme de recherche approprié et fournir le matériel éventuellement requis pour l'exécuter. On a suggéré d'implanter la station de recherche sur le terrain de Khartoum, loin des bâtiments actuels du Département de la protection des plantes, afin d'éviter la contamination des élevages de criquets par des insecticides.
5. Le Comité a pris note des projets ci-après, entrepris dans les diverses stations de recherche sur le terrain.

République arabe d'Egypte

- Projets achevés :
- (a) Toxicologie - variations saisonnières de sensibilité du criquet pèlerin aux insecticides ;
  - (b) Rapports entre la phasiométrie et la densité des populations de criquets pèlerins ;
  - (c) Comportement prédateur de la mante religieuse, Sphodramantis bioculatis, vis-à-vis du criquet pèlerin.

Les résultats du projet (b) ont été publiés dans "FAO, Série de rapports techniques, No. 10" et ceux des deux autres projets (a) et (c) seront publiés prochainement.

Projets devant être poursuivis :

- (a) Apparition de la résistance aux insecticides chez le criquet pèlerin ;
- (b) Persistance de certains insecticides utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin. Des feuilles de *Sesabania* cultivée en pots ont été traitées avec des gouttelettes d'insecticides de volumes calculés, représentant les dépôts de pulvérisations faites sur le terrain. Des feuilles où les portions ainsi traitées avaient été dûment délimitées ont été offertes (techniques du sandwich) à des criquets préalablement pesés, après des traitements de durée variable. L'évaluation de la persistance des insecticides, sous la forme d'un gradient de toxicité montrant la régression dans le temps estimée sur la base de la médiane des doses létales et des résidus, a aussi été soumise à un contrôle biologique.
- (c) Effet cumulatif de doses sublétales de certains insecticides utilisés contre le criquet pèlerin. On a suivi la technique ci-dessus mais, au lieu d'administrer l'insecticide en une seule dose, on a donné des doses fractionnées échelonnées sur des périodes variables. On a ensuite tenté d'évaluer la vitesse de détoxication ou d'accumulation des ingrédients toxiques. Des essais ont été effectués à l'aide d'hydrocarbures chlorés et de composés organo-phosphorés.
- (d) Relation entre la teneur en lipides du corps et la tolérance aux insecticides chez le criquet pèlerin : on a élevé dans des conditions identiques, notamment en ce qui concerne la densité de peuplement et la nutrition, des races de criquet pèlerin différenciées du point de vue phasiométrique, jusqu'à obtention d'un groupe homogène. On a ensuite évalué la corrélation entre la somatométrie et la teneur en lipides du corps, ainsi que le rapport entre la tolérance aux insecticides et la teneur du corps en unités de graisses, saturées ou non.
- (e) Etudes sur le polymorphisme chez le criquet pèlerin : on étudie les facteurs écologiques, notamment ceux qui influent sur la transformation phasaire. Des dispositions préliminaires ont été prises pour commencer les expériences.
- (f) Effet de certaines substances biologiques activatrices ou inhibitrices sur le cycle biologique et la fécondité du criquet pèlerin.
- (g) Etudes sur la parthénogénèse chez le criquet pèlerin.
- (h) Mortalité saisonnière naturelle chez le criquet pèlerin.
- (i) Etudes biologiques et écologiques sur le criquet arboricole égyptien, Anacridium aegyptium L.
- (j) Coloration des larves d'Anacridium : les effets de la densité de peuplement, des conditions du milieu (météorologiques et nutritionnelles) et du mimétisme sur la coloration sont à l'étude.
- (k) Taxonomie.

Arabie saoudite

Effets de divers aliments sur le développement et la maturation des larves : on a choisi deux plantes cultivées, Pennisetum typhoideum et Sorghum sp. (durra), et cinq plantes agrestes, Panicum turgidum, Dipterygium glaucum, Tribulus alatus, Chrozophora oblongifolia et Eygophyllum simplex, et on a élevé sur chacune d'elles un groupe de 100 larves âgées de un jour jusqu'au stade adulte, puis jusqu'à la mort. La durée du développement a varié suivant la plante servant d'aliment : c'est sur Pennisetum et Chrozophora qu'elle a été la plus brève, et sur Panicum et Eygophyllum la plus longue. Dans le cas de Panicum et Eygophyllum, la mortalité a été très élevée et des survivants ne sont pas arrivés à maturité. Les insectes nourris de Sorghum et de Tribulus ne sont pas non plus arrivés à maturité, bien que la survie au stade ailé ait dépassé 50 pour cent. Les insectes nourris des autres plantes sont parvenus à maturité, mais les vitesses de maturation étaient différentes. Dans tous les cas, un régime alimentaire mixte a accéléré la maturation et c'est avec une alimentation mixte de Dipterygium et Pennisetum que la maturation a été le plus rapide. Dans la nature, les communautés végétales mixtes sont plus favorables à la survie et au développement du criquet pèlerin que les communautés comprenant une seule espèce.

On note chez les insectes un conditionnement à la plante qui a constitué initialement leur nourriture exclusive et ils n'en acceptent d'autres qu'après un certain intervalle qui est directement proportionnel à l'appétabilité de la plante dont ils se nourrissent à l'origine. Ainsi, les insectes élevés sur Pennisetum n'ont accepté Dypterygium dans une mesure tant soit peu analogue qu'au bout de cinq jours, tandis que les insectes élevés sur Panicum ont accepté volontiers Pennisetum au bout d'un jour déjà. Dans le cas d'Eygophyllum (plante salicole), il n'y a eu aucun signe de conditionnement et les insectes ont accepté volontiers l'autre plante proposée dès son introduction. Les larves solitaires se sont nourries exclusivement de leurs plantes favorites telles que Tribulus ou Heliotropium. Certains indices ont également montré qu'une végétation peu abondante favorise la grégarisation, tandis qu'une végétation abondante favorise la dissociation.

Mortalité larvaire : on a entrepris des études sur la mortalité de larves de criquet à différents stades, diversement alimentées, tout au long de l'année.

Lutte à l'aide d'insecticides : l'étude de l'effet de rémanence de dieldrine appliquée sur la végétation naturelle à l'aide d'un pulvérisateur monté sur l'échappement a montré que ce produit provoque initialement une mortalité de 100 pour cent et une mortalité de 50 pour cent, trente jours après la pulvérisation. Dans des études sur l'effet cumulatif de la dieldrine, on a constaté qu'on obtient initialement une mortalité de 100 pour cent dans les trois jours, mais la mortalité n'était plus que de 60 pour cent chez des criquets examinés au trentième jour qui s'étaient nourris pendant 21 jours sur la végétation pulvérisée. Des expériences sont en cours pour déterminer la persistance de la dieldrine selon l'âge de la plante.

Des extraits d'Azederachta indica administrés en applications topiques dans les conditions du milieu naturel en Arabie saoudite ont eu une certaine persistance jusqu'à dix jours après l'application.

Ces extraits ont également un effet systématique marqué quand ils sont appliqués sur certaines plantes, mais pas sur d'autres.

Le programme de recherche futur des stations de Djeddah et Dokki est décrit dans l'Annexe I.

#### Bourses d'études

7. Le Comité a noté que M. Saeed Abdullah Saeed Ba'ankound (République démocratique populaire du Yémen) et M. F.A.A. Ghaffar Karrar (Soudan), retenus l'an dernier pour faire des études supérieures, avaient été admis à l'Université de Khartoum et à l'Imperial College de Londres, respectivement, à partir de l'automne de 1972.

8. M. Samir I. Hamman (République arabe d'Égypte), qui figurait sur la liste d'attente a reçu une bourse d'études de courte durée financée par d'autres fonds, pour entreprendre des recherches toxicologiques sur le criquet pèlerin au Royaume-Uni. Sur recommandation de son supérieur, sa bourse a été prolongée jusqu'en septembre 1972. Comme le choix de M. Samir I. Hamman avait déjà été approuvé par la Commission et comme le candidat se trouvait au Royaume-Uni, la FAO a obtenu son admission à l'Université de Londres où il commencera des études supérieures en octobre 1972. Le Comité a accepté les arrangements sus-mentionnés et a approuvé définitivement l'attribution d'une bourse à M. Hamman.

9. Ayant été informé que le Gouvernement de la République arabe syrienne avait retiré la candidature de M. A.R. Barbandi à une formation de niveau supérieur, le Comité a examiné les noms des autres candidats à une formation de niveau supérieur présentés par les Etats Membres et a choisi M. Shawkat Qasem Bashmaf (Jordanie) qui recevra une bourse pour la période 1972/73.

#### Président et Vice-Président du Comité exécutif

10. A l'unanimité, le Comité a désigné le bureau ci-après pour 1972/73 :

Président : Liban

Vice-Président : Qatar

#### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

11. Le Comité exécutif pourrait tenir sa troisième session juste avant la quatrième session de la Commission, au même endroit.

Programme de recherche pour 1972/73Djeddah (Arabie saoudite)

- a) Mortalité du criquet pèlerin aux stades larvaires et ailés dans les laboratoires de terrain et aussi dans le milieu naturel (s'il y a des populations se prêtant à une étude de ce genre).
- b) Comportement des populations de criquet pèlerin, notamment du point de vue de la grégarisation et de la dissociation.
- c) Vol nocturne des populations de criquets pèlerins solitaires.
- d) Etude de la répartition de la végétation naturelle pour déterminer ses rapports avec les habitats du criquet pèlerin et pour constituer un herbier de référence.
- e) Essais d'insecticides.
- f) Etudes sur les résidus de divers insecticides, notamment de ceux qui sont couramment utilisés contre le criquet pèlerin, en considérant spécialement les résidus sur la végétation traitée.
- g) Action systématique dès l'extrait d'Azederachta indica.
- h) Essai de divers types de pulvérisateurs.

Dokki (République arabe d'Egypte)

- a) effet cumulatif de la température sur le développement embryonnaire de certains acridiens.
- b) Utilisation de produits inhibiteurs de l'alimentation pour combattre le criquet pèlerin.
- c) Facteurs influant sur l'arrêt du développement embryonnaire chez le criquet pèlerin.
- d) Mortalité naturelle chez la descendance de populations de solitaires et de grégaires au laboratoire.



ANNEXE IICOMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENTFONDS DE DEPOT No. 9409Comptes au 31 décembre 1970  
(dollars E.U.)Recettes

Solde au 1er janvier 1971		44 390
<u>A ajouter :</u>		
Montants reçus en 1970		83 943
Intérêts échus en 1970		2 818
<u>A déduire :</u>		<u>131 151</u>

Dépenses en espèce en 1970

Personnel	13 644	
Fournitures	-	
Equipement	-	
Voyages	-	
Services contractuels	-	
Allocations et subventions	-	
	<u>13 644</u>	
Coût des services afférents aux projets % (5% sur les postes II-III, 14% sur les postes I-IV-V-VI)	1 910	<u>15 554</u>
Solde au 31 décembre 1970		115 597

ANNEXE IIICOMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENTFONDS DE DEPOT No. 9409

Comptes provisoires au 31 décembre 1971  
(dollars E.U.)

Recettes

Solde reporté de 1970	115 597
Contributions reçues en 1971*	91 181
Virement à partir du Fonds de dépôt-1 (lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique)	10 363
Intérêts échus en 1971	5 742
	<u>222 883</u>

Dépenses en espèces en 1971

Personnel	16 643
Fournitures	1 004
Equipement	-
Voyages	3 337
Services contractuels	4 045
Allocations et subventions (bourses)	-
	<u>25 029</u>
Coût des services afférents aux projets ( 5% sur les fournitures et l'équipement, 40% sur les autres éléments)	3 414
	<u>28 443</u>
Solde provisoire au 31 décembre 1971	194 440

\* Contributions

	<u>Période</u>	<u>\$ E.U.</u>
Ligue des Etats arabes	1971/72	2 299 90
Bahreïn	"	4 784 00
Egypte	1970/71	26 032 00
Liban	pour la fin de 1969/70-pour une partie de 1970/71	6 117 00
Irak	1970/71	16 464 00
Soudan	1969/70-1970/71	29 868 00
Syrie	1970/71	5 616 00
	<u>Total</u>	<u>91 180 90</u>

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENTFONDS DE DEPOT No. 9409

Budget pour la période quinquennale 1973-1977, exprimé selon  
les codes de dépenses de la FAO

<u>Code</u>						
00	<u>Traitements</u>					
	Experts engagés pour de brèves périodes, personnel local, interprètes et assistance	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
20	<u>Voyages</u>					
	Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, experts-conseils	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
30	<u>Services contractuels</u>					
	Impression, préparation des rapports	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
40	<u>Dépenses de fonctionnement générales</u>					
	Divers, loyers, communications, accueil	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
55	<u>Fournitures et matériel</u>					
	Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
67	<u>Equipement</u>					
	Pour les projets de terrain	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
80	<u>Bourses et subventions</u>					
	Formation individuelle et collective	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
		<u>125 000</u>	<u>125 000</u>	<u>125 000</u>	<u>125 000</u>	<u>625 000</u>
92	<u>Coût des services afférents aux projets *</u>	13 000	13 000	13 000	13 000	65 000
		<u>138 000</u>	<u>138 000</u>	<u>138 000</u>	<u>138 000</u>	<u>690 000</u>
	Non affecté	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
		<u>139 600</u>	<u>139 600</u>	<u>139 600</u>	<u>139 600</u>	<u>698 000</u>

\* 5% sur les postes 55 et 67, 14% sur les autres éléments.

Le budget ci-dessus repose sur l'hypothèse que l'Arabie saoudite sera devenue membre de la Commission le 1er janvier 1973 et se sera engagée à verser sa contribution au Fonds de dépôt 9409. Si tel n'est pas le cas ou bien si les contributions promises par d'autres pays ne sont pas versées, les prévisions de dépenses devront être réduites proportionnellement.

Sous réserve que les engagements totaux à un moment quelconque ne dépassent pas le montant total des contributions promises et encaissées à ce même moment, le Directeur général aura le pouvoir de modifier à son gré la répartition des crédits entre les postes de dépenses, si l'évolution de la situation arabienne l'exige. Toutes ces modifications devront être signalées et justifiées lors de la présentation des comptes annuels à la Commission.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENTFONDS DE DEPOT No. 9409

Etat des contributions des gouvernements participants au 31 mai 1972.

Pays	Contribution convenue	Contribution payée pour la période :		
		1969/70	1970/71	1971/72
République arabe d'Egypte	26 032	26 032	26 032	-
Bahrein	4 784	4 784	4 784	4 784
Irak	16 464	16 464	16 464	16 464
Jordanie	11 486	11 486	11 486	11 486
Koweït	12 796	12 796	12 796	12 796
Liban	8 970	8 970	8 970	1 761
Qatar	5 506	5 506	5 506	5 506
Arabie saoudite	16 154	-	-	-
Soudan	14 934	14 934	14 934	14 934
République arabe syrienne	13 350	5 616*	5 616*	-
République arabe du Yémen	4 224	-	-	-
République démocratique populaire du Yémen	4 360	360**	360**	360**
Ligue des Etats arabes	-	4 600	-	2 300
	<u>139 060</u>	<u>111 548</u>	<u>106 948</u>	<u>70 391</u>

\* République arabe syrienne : Contribution réduite jusqu'en 1970/71.

\*\* République démocratique populaire du Yémen : Contribution réduite comme convenu à la première session de la Commission.

ANNEXE VI

MOYENS DE PROSPECTION ET DE LUTTE ANTI-ACRIDIDIENNES DISPONIBLES DANS LES PAYS DU PROCHE-ORIENT

	PERSONNEL		EQUIPEMENT					VEHICULES			INSECTICIDES		AERO-NEFS	BUDGET ANNUEL	
	Tech- ni- ciens ral.	Per- sonnel gén- éral	Pou- dreuses à moteur	Pou- dreuses et pulvéri- sateurs à moteur	Poudreuses et pulvéri- sateurs à main	Pulvéri- sateurs montés sur l'é- chappement	Lé- gers	Lourds	Moyens	Concen- tré huileux x 00 litres	Poudre (tonnes)	Appâts (tonnes)	No.	Mon- naie	x 000
Bahreïn*	3	19	8	9	35	2	4	-	-	1	-	-	-	BD	9
Irak*	105	-	-	150	-	10	40	50	5	150	65	100	16(1)	ID	50**
Jordanie*	82	35	5	351	35	3	15	-	6	54	60	200	2(2)	JD	47
Koweït*	33	10	25	29	20	13	13	-	14	129	80	-	-	KD	not Ltd
Liban*	15	37	5	16	50	-	..	-	..	-	20	-	1	..	..
Qatar	1	3	-	-	-	-	-	-	3	18	8	25	-	D	1
Arabie saoudite	16	97	56	234	125	45	343	-	146	2700	800	2000	-	SR	3000
R. D. P. du Yémen	18	16	3	-	104	16	6	-	2	182	70	200	-	US\$	9.7
Soudan* (a)	174	763	-	250***	-	25	15	10	10	720	-	1000	8(4)	-	-
(b)	-	-	-	-	-	17	17	-	-	370	5	300	-	-	-
R.A. Syrienne*	120	40	150	70	-	6	90	-	20	600	400	300	6(3)	..	..
R.A.U.	70	259	13	8	97	13	32	-	65	514	57	42	-	..	150
Yémen	32	-	2	4	-	12	9	-	6	50	48	40	-	YR	54
Total	669	1279	267	1121	466	162	584	60	279	5487	1614	3907	32		

\* Ressources disponibles pour la protection des plantes et la lutte anti-acridienne.

\*\* Pour la lutte anti-acridienne uniquement, excepté le personnel.

\*\*\* Aussi bien pour le poufrage que pour la pulvérisation

- a) Equipe nationale
- b) Equipe OLCP-EA

- 1) 4 Pipers, 4 Pawnees, 2 hélicoptères, 6 tchécoslovaques.
- 2) 1 Piper Cub, 1 hélicoptère.
- 3) 4 Pipers Super Cub, 2 Pawnees.
- 4) 2 Cessna 180, 1 Cessna 206A, 2 Pawnees, 3 Pipers Super Cub.

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

AGP:DL/NE/72/1	Programme de travail et budget pour 1973/77
AGP:DL/NE/72/2	La situation acridienne en 1971/72
AGP:DL/NE/72/3	Activités de prospection et de lutte anti-acridiennes
AGP:DL/NE/72/4	Assistance à la République démocratique populaire du Yémen
AGP:DL/NE/72/5	Rapport du Comité exécutif
AGP:DL/NE/EC/72/1	Formation et bourses d'études

Documents présentés par l'Arabie saoudite

1. La situation acridienne dans le Royaume d'Arabie saoudite en 1971/72.
2. Exposé des activités de prospection et de lutte anti-acridiennes en 1971/72, dans le Royaume d'Arabie saoudite.

